



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2012

**Discours introductif de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre  
prononcé en ouverture du Comité des signataires de l'accord de Nouméa.**

**Jeudi 6 décembre 2012  
Hôtel de Cassini**

Monsieur le ministre,  
Madame et messieurs les parlementaires,  
Monsieur le président du congrès  
Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie  
Monsieur le haut-commissaire,  
Mesdames et messieurs

C'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui dans cette salle, où eurent lieu les discussions qui ont conduit à l'Accord de Matignon du 26 juin 1988.

**C'est un honneur, et c'est une responsabilité.** Car je mesure le sens que revêt chaque année cette réunion, vers laquelle convergent les signataires de l'Accord de Nouméa, les parlementaires ainsi que les responsables des institutions et des principales forces politiques de la Nouvelle-Calédonie.

Je ne saurais toutefois l'ouvrir sans saluer la mémoire de **Charles PIDJOT**, qui aurait dû être parmi nous en tant que signataire de l'accord de Nouméa, et qui a joué un rôle déterminant dans la vie politique de la Nouvelle-Calédonie et dans la volonté de rapprochement des communautés.

Nous qui sommes réunis aujourd'hui pour ce 10<sup>ème</sup> comité des signataires, nous savons ce que la Nouvelle-Calédonie doit à l'engagement de ces hommes et de ces femmes qui ont su tirer les leçons du passé, pour forger un destin commun.

Si les accords de Matignon, puis de Nouméa, ont ouvert un processus historique, dans lequel chacun des partenaires s'est engagé à avancer, étape par étape, dans le respect, et dans le dialogue, c'est parce que tous les partenaires, quelles que soient leurs convictions, ont eu, et ont encore et toujours, la volonté de se retrouver sur l'essentiel pour continuer à avancer.

**Dans ce processus, l'Etat a une responsabilité particulière.** La responsabilité de la parole donnée, bien sûr. Mais, plus largement, une responsabilité historique, et j'inscris mon action dans la continuité de Michel ROCARD, et de Lionel JOSPIN, que j'avais eu l'honneur d'accompagner pour la signature de l'accord de Nouméa.

Ce qui est en jeu, c'est le destin d'une population, la paix entre les communautés qui la constituent et, évidemment, leurs liens avec la France.

Avec Victorin LUREL, nous savons que la Nouvelle-Calédonie n'est pas un dossier parmi d'autres, que la Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire comme les autres, et qu'il importe que l'Etat demeure pleinement engagé pour faire émerger les solutions consensuelles. Quels que soient vos interlocuteurs, **l'Etat sera neutre et ambitieux, rigoureux et imaginatif, et il accompagnera la Nouvelle-Calédonie vers le destin qu'elle se choisira.**

**Je peux vous assurer que le gouvernement ne vous fera pas défaut.**

Je sais les débats qui vous traversent, qui sont légitimes et qui sont sans doute inévitables. Je voudrais d'ailleurs saluer le remarquable travail accompli par Victorin LUREL pour préparer dans les meilleures conditions ce comité des signataires, et faire émerger les consensus nécessaires à son bon déroulement.

Je me réjouis donc de constater que vous êtes tous ici réunis pour poursuivre le dialogue et franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa.

Nous allons débattre. Il y aura des points d'accord et de désaccord. Mais nous serons animés d'une commune volonté, celle de forger les compromis et les consensus qui sont au cœur du processus. **C'est l'esprit des accords de Matignon et de Nouméa**, celui qui a permis à Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR de se rejoindre, celui qui nous incite à chercher systématiquement l'intérêt commun et les solutions dans lesquelles chacun puisse se reconnaître.

Cet esprit, il est encore vivant et vous en êtes les représentants en participant à cette réunion. Chacune des parties doit, et sait faire un bout de chemin vers l'autre, pour dépasser ses propres intérêts sans renier ses convictions.

Nous aurons, dans les années, à venir, une responsabilité décisive. C'est en nous appuyant sur l'esprit de l'Accord de Nouméa que nous trouverons les solutions. C'est en restant fidèles à ses principes que nous progresserons :

- L'Accord de Nouméa, c'est **la pleine reconnaissance de l'identité kanak et de la décolonisation comme préalables, mais aussi comme moyens**, de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie.
- L'Accord de Nouméa, c'est la **reconnaissance de la légitimité de toutes les communautés qui ont participé à la construction de la Nouvelle-Calédonie**, à y vivre et à contribuer à son développement économique, social et politique.
- L'Accord de Nouméa, c'est, enfin, **une souveraineté partagée avec la France, et un chemin vers la pleine souveraineté si les Calédoniens le décident.**

Une démarche aussi historique, avec des compromis engageants, aussi bien pour les communautés calédoniennes que pour l'Etat, nous oblige tous à aller de l'avant et à poursuivre la route tracée par les signataires.

Depuis 1998, beaucoup de chemin a été parcouru. Nous devons être fiers de tout ce qui a été entrepris. Et nous devons continuer à aller de l'avant.

**En matière de transferts de compétences, de nombreux ont été réalisés, plusieurs sont en cours.** La Nouvelle-Calédonie exerce, par exemple, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 l'intégralité des compétences dans le domaine de l'enseignement. Des lois du Pays ont décidé le transfert avant 2014 du droit civil, du droit commercial et de la sécurité civile.

Ce sont des compétences lourdes, et déterminantes pour les destins individuels.

Je sais que, pour ces transferts de compétences, vous souhaitez un accompagnement de l'Etat, et je peux la comprendre. L'Etat a déjà répondu à cette attente. Il a apporté très concrètement son assistance technique par la présence de deux magistrats en Nouvelle-Calédonie pour le transfert du droit civil et du droit commercial.

En matière éducative, l'Etat consent également un effort important, en matière de personnel, pour que le transfert se poursuive dans les meilleures conditions possible pour les élèves et les enseignants.

Je peux vous assurer que mon gouvernement poursuivra dans cette voie. Il est de sa responsabilité d'assurer un réel accompagnement des transferts de compétence. Il n'y aura ni désintérêt ni abandon.

**L'Etat tiendra également ses engagements dans la politique de rééquilibrage économique.**

Elle est au centre des contrats de développement, qui doivent permettre d'assurer le développement des équipements publics, notamment dans les deux provinces qui en sont le moins pourvues. Cette politique se poursuivra puisque l'Etat engagera 404 M€ sur la période 2011-2015.

Je sais que Victorin LUREL est très attaché à ces engagements car il sait, comme moi, qu'ils constituent un élément important de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa.

**Enfin, la formation des hommes.**

Depuis la mise en place du programme "400 cadres" devenu "cadres-avenir" en 1998, ce sont 800 cadres diplômés, dont 600 d'origine mélanésienne, qui ont été insérés à un niveau de cadre dans la vie active. Ce programme ambitieux, dont je considère qu'il est essentiel à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, doit être poursuivi.

Je constate toutefois, comme vous, que les Calédoniens ne sont pas suffisamment représentés aux postes de responsabilité de l'Etat, tout particulièrement dans les fonctions régaliennes.

Nos procédures de recrutement, nos règles de promotion et de mobilité ne sont manifestement pas adaptées à l'objectif. J'ai conscience que cette situation doit encore évoluer.

Je souhaite donc que le gouvernement conduise dans ce domaine une action volontariste, afin que des progrès significatifs et concrets soient accomplis pendant la législature.

Les ministres concernés, sous la coordination du ministre des Outre-mer et de la ministre chargée de la fonction publique, me feront prochainement des propositions en ce sens.

**Le bilan de l'Accord de Nouméa** qui a été effectué en 2011 soulignait un point important : tous les partenaires se sont efforcés de mettre en œuvre l'Accord. Mais, nous le savons, les résultats doivent encore être améliorés. C'est le cas en particulier du rééquilibrage économique, qui est encore insuffisant.

Je demande donc au haut-commissaire de travailler en 2013 avec l'ensemble des partenaires afin de formuler des propositions d'évolution des politiques publiques, de manière pragmatique, et dans l'esprit de l'Accord.

**S'agissant de la sortie de l'Accord de Nouméa**, qui est naturellement une préoccupation pour chacun d'entre nous, l'Accord de Nouméa a fixé des échéances. Il nous lie et s'impose à nous.

J'ai confirmé la mission de réflexion de M. Jean COURTIAL et de M. Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, qui doit prolonger ses travaux. C'est, j'en suis convaincu, la bonne méthode. Sans qu'il soit question de négociations, il est en effet important que les partenaires de l'Accord s'informent et réfléchissent **aux différentes formules possibles d'organisation institutionnelle et de liens avec la France pour la Nouvelle-Calédonie**.

J'invite donc tous les partenaires à s'investir dans les travaux du comité de pilotage autour du haut-commissaire, et de la mission de réflexion, dont la qualité des contributions est très appréciée.

Mais, il reste du temps avant la consultation des Calédoniens sur le statut final de la Nouvelle-Calédonie.

**Aujourd'hui**, il est important que, dans le fonctionnement des institutions, les uns et les autres veillent à préserver et faire vivre le sens du compromis et du consensus indispensables à la gestion des affaires publiques et à la mise en œuvre des échéances importantes sur lesquelles les Calédoniens vous attendent dès **maintenant**.

Dans le domaine économique et social notamment, où les attentes des habitants sont si fortes, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, le gouvernement est déterminé à agir, dans la stricte limite de ses compétences naturellement.

Victorin LUREL conduit une politique volontaire de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer avec le soutien de l'ensemble du gouvernement. **La loi relative à la régulation économique outre-mer du 20 novembre 2012** traduit cet engagement.

Elle prévoit des dispositions spécifiques à la Nouvelle-Calédonie sur les tarifs bancaires que le gouvernement mettra en œuvre rapidement. Pour le reste, il vous appartient d'examiner avec le ministre les conditions d'application de toute ou partie des dispositions de cette loi à la Nouvelle-Calédonie. Et le Gouvernement est prêt à vous accompagner, si vous le souhaitez, dans cette voie.

Mesdames et messieurs,

Je suis certain que nous parviendrons aujourd'hui à nous accorder sur les points à l'ordre du jour.

Le gouvernement y contribuera de manière active et sans parti pris, et je peux vous témoigner de mon engagement personnel en faveur de la Nouvelle-Calédonie et des Calédoniens.

Je vous propose d'aborder maintenant le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Contacts service de presse : 01 42 75 50 78/79 et 01 42 75 80 15  
Mail : [service.presse@pm.gouv.fr](mailto:service.presse@pm.gouv.fr)